



République Française  
Département de Tarn et Garonne  
Arrondissement : Castelsarrasin  
Commune : LAVIT DE LOMAGNE

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LAVIT DE LOMAGNE

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi 82.213 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la demande en date du 16/02/2026 présentée par la communauté des communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise, chargé de réaliser des travaux de voirie sur la voie communale 4.

**CONSIDERANT** que pour exécuter les travaux précités il convient d'interdire la circulation sur la voie,

### ARRÊTE

**Article 1** : La circulation, sera interdite à partir du 16 février au 30 mai 2026.

**Article 2** : les dépassements sur l'ensemble de la zone seront interdits.

**Article 3** : la signalisation réglementaire sera conforme à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurés par la communauté des communes.

**Article 4** : Le stationnement de tous véhicules sera interdit aux abords du chantier.

**Article 5** : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de LAVIT DE LOMAGNE ;
- Communauté des communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
- Service technique de Lavit

Qui sont chargés chacun en ce qui la concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Lavit de Lomagne, le 16 février 2026  
Le Maire



Mairie de Lavit de Lomagne  
1 bis place de l'hôtel de ville  
82120 Lavit de Lomagne  
05.63.94.05.54  
mairie-lavit.de.lomagne@info82.com